

TROIS DECRETS POUR UN AVENIR DES COLLEGES INCERTAIN

A) Avant-propos :

Depuis Jules Ferry les établissements scolaires sont régulés par la mesure des compétences scolaires des élèves à l'aide de la moyenne des notes (arrêté du 16 juin 1880). C'est un indicateur qui a fait ses preuves quand l'objectif de l'état était de sélectionner des élites. Depuis la création des collèges ce n'est plus le cas. Il faut repenser la régulation d'un public qui est devenu trop hétérogène. C'est l'objectif de ces trois décrets.

B) Les décrets

Décret N°1 : Améliorer la motivation des élèves et l'autorité des adultes

Dès le début du collège, l'évaluation des élèves s'effectuera suivant **deux axes (1)** : L'estimation des acquis scolaires et celle des capacités de sociabilisation. Les professeurs seront les seuls aptes à participer à ce positionnement. L'évaluation de la sociabilité de chaque collégien fera appel à une méthode suffisamment objective pour ne pas être contestable **(2)**. Ces estimations donneront des droits aux élèves suivant le type de service proposé et lors de l'orientation en fin de cycle **(3)**.

Décret N° 2 : Adapter le service aux besoins des élèves

Les besoins fondamentaux des élèves se caractérisent par le besoin d'apprentissage et celui de socialisation. Si on propose trois types de services pour la transmission des savoirs et trois pour l'apprentissage des savoirs être, il faut proposer $3 \times 3 = 9$ services au total. Le pourcentage d'élèves accueillis dans chaque service (chaque profil) sera calculé à partir de l'effectif du collège et défini nationalement. L'organisation de l'adaptation du service à l'élève devra être souple et périodique pour ne pas confiner un jeune dans un profil figé **(4)**.

Décret N° 3 : Evaluer les services rendus par les collèges

Chaque année, dans chaque collège, une enquête de satisfaction, anonyme du service sera effectuée nationalement auprès des élèves. Il comportera des items sur le ressenti des acquis et de l'atmosphère dans les classes et dans l'établissement. Son objectif sera triple :

- Evaluer la qualité du fonctionnement de l'établissement (Qualité de la discipline, qualité de la transmission des savoirs, mesure de la violence, etc.) **(5)**
- Evaluer l'adaptation des contenus en fonction des services rendus **(6)**

C) Les explications

(1) Pourquoi utiliser un positionnement double des élèves ?

Traditionnellement on positionne les élèves par une moyenne de notes. Cette moyenne induit un classement simple (ordre total) qui a pour défaut, sur un groupe hétérogène, de fustiger les élèves mal classés. Or les élèves mal classés sont de deux types : ceux qui ont des difficultés de compréhension et ceux qui ont des difficultés de comportement. Si on ne dispose que du critère note pour prendre des décisions administratives on est devant le dilemme suivant : soit on fait des classes de niveau homogènes soit on crée des classes le moins hétérogènes possible.

- Dans le premier cas les élèves faibles sont réunis et forment une classe de « voyous ingérables » (les intelligents instables – les premiers couteaux -et les élèves en difficulté de compréhension -les seconds couteaux-)
- Dans le second cas on est amené à constituer des classes dont l'hétérogénéité est semblable. Cette organisation, qui est celle utilisée fréquemment, bloque le bon fonctionnement des classes : un groupe de chahuteurs s'installent automatiquement (d'où les résultats catastrophiques des enquêtes PISA au niveau national).

Le positionnement à double entrée des élèves n'a pas cet inconvénient. Il permet de créer des services séparés en fonction des besoins des élèves et d'organiser des classes homogènes (niveau /comportements).

(2) Positionner la sociabilité des collégiens d'une façon incontestable ?

La note de comportement existe de tout temps. Elle ne s'est pas imposée car elle est peu fiable quand elle est attribuée par une seule personne (l'affect étant trop grand du côté de l'adulte). Cette critique ne tient pas si on prend en compte l'opinion d'un nombre supérieur à trois adultes. Voici pourquoi : si on suppose que le jugement d'un adulte sur le comportement d'un élève est faillible à 30 %, celle de deux adultes qui se tromperaient tous les deux est faillible à $30\% \times 30\% = 9\%$ et celle de trois professeurs à $30\% \times 30\% \times 30\% = 2,7\%$. D'où l'idée de demander aux professeurs de remplir une grille qui compterait ceux insatisfaits du comportement de chaque élève. (Voir sur <https://evallib.org> : « Rétablir l'ascenseur social et l'autorité des professeurs »)

(3) Une orientation respectueuse de l'ascenseur social

La base de l'ascenseur social est de regrouper les élèves de toute origine géographique et sociale en fonction de leur niveau et de leur sociabilité. Actuellement ce n'est plus le cas. Sans pour autant réorganiser fondamentalement les établissements il est possible de regrouper les élèves en fonction de leurs besoins. En particulier pour le groupe (meilleur niveau/meilleur comportement) un accueil dans des lycées généraux, indépendant des collèges, permettrait de reconstituer une élite « républicaine » représentative de la population.

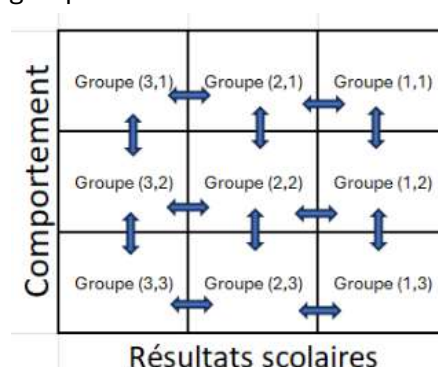
(4) Adapter le service aux besoins des élèves :

Le fait de définir 9 services par niveau (6^{ème} à 3^{ème}) permet de créer des groupes-classes homogènes. Cette situation est très favorable à la qualité de l'enseignement mais elle comporte un risque : si elle reste figée elle confinerait certains élèves, dès la sixième dans des postures et des profils.

Rappelons que la motivation scolaire est au cœur du progrès de chaque élève. Sans objectif de progrès à court terme les élèves ne se mobilisent pas. Chaque élève qui progresse ou régresse doit être amené, au moins une fois dans l'année et lors du passage en classe supérieure à changer de groupe. Cela concerne aussi bien le travail scolaire que le comportement.

Un élève est à priori positionné par la note scolaire et celle du comportement. Si bien qu'il y a dans chacun des 9 groupes un meilleur élève (respectivement un plus mauvais élève) par rapport aux notes scolaire et un par rapport aux notes de comportement (respectivement un plus mauvais élève). Il y a donc 4 élèves qui ont besoin d'un service différent que celui qui est

proposé. La règle pouvant être de faire changer ces 4 élèves de groupe de façon à garder un nombre d'élève constants par groupe. Voir tableau ci-dessous.



(*) Groupe (x , y) représente le groupe où x est le niveau scolaire et y le comportement. Par exemple un élève affecté au Groupe (1,2) est un élève des très bon niveau et dont le comportement reste problématique.

(5) Evaluer la qualité du fonctionnement de l'établissement

Un questionnaire national et annuel, en direction des élèves, permettra de mesurer la qualité du service rendu dans chaque établissement. Ce questionnaire sera aussi utilisé pour réajuster les propositions de services aux besoins des élèves.

(6) Définir et évaluer l'adaptation des contenus

L'organisation de 9 besoins différents permet de définir les acquis minimums par niveaux, matières et groupes. Un site du ministère proposera des contenus (cours et exercices) les plus succincts possibles. Les épreuves proposées dans les collèges lors des évaluations seront basées sur les propositions du site. Cela permettra à tout collégien et à leurs familles de connaître les exigences scolaires attendues. L'adaptation du contenu du site aux besoins des élèves sera évaluée à travers le questionnaire annuel posé aux établissements.

(7) Adapter les règles aux réalités du terrain

En fonction de la taille des établissements le nombre de groupes pourra être réduit par regroupement de certains des neuf groupes de base (Voir exemple (« Rétablir l'ascenseur social et l'autorité des professeurs. » page 7). Le tissu économique sera pris en compte pour assurer le suivi et l'orientation des élèves les plus en difficultés.

Pour plus d'explications rejoindre le site

<http://evallib.org>

en particulier le texte :

« Rétablir l'ascenseur social et l'autorité des professeurs. »